

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2012

RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (N° 245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 204

présenté par
M. Lesterlin

à l'amendement n° 189 du Gouvernement

ARTICLE 11 BIS

A la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« confier, à titre temporaire »,

le mot :

« déléguer »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition cherche à renforcer la stabilité du dispositif en supprimant une restriction sans objet.